

Le déroulé d'une rupture conventionnelle

Le délai en jour franc se calcule à compter du lendemain du point de départ et on s'arrête le jour de l'échéance à minuit. Il convient de préciser que si le délai en jour franc s'achève un samedi, un dimanche ou un jour férié, son expiration se fera le premier jour ouvré.

(ex pour un délai d'un jour à compter du jeudi 21 octobre 2021: il commence le vendredi 22 octobre à minuit et se termine le lundi 25 octobre à 23h59 - les samedi et dimanche ne comptant pas).

DÉLAI MINIMAL

DÉLAI MAXIMAL

DATE J

Réception de la demande

DATE J

J+10

10 jours francs à compter de la demande

Entretien

J+60

2 mois francs à compter de la demande

J + 25

15 jours francs à compter de l'entretien

Signature de la convention

J + 75

15 jours francs à compter de l'entretien

J + 40

15 jours francs à partir de la signature

Délai de rétractation

J + 90

15 jours francs à partir de la signature

J + 41

1 jour franc à l'issue du délai de rétractation

Cessation de fonctions et radiation des cadres

J + 91

1 jour franc à l'issue du délai de rétractation

délai minimal de rupture
environ 1 mois et 11 jours

délai maximal de rupture
environ 3 mois

Ref. :

- Loi du pays n° 2021-9 du 2 décembre 2021 portant création d'un dispositif de rupture conventionnelle dans la fonction publique ;
- délibération n° 201 du 27 décembre 2021 prise en application de la loi du pays n° 2021-9 du 2 décembre 2021 portant création d'un dispositif de rupture conventionnelle dans la fonction publique.